Nos régions Mon actu Services

Le Pays Malouin

Je m'abonne

Dernières actus Société Économie Faits divers Politique Loisirs-Culture Sports Rugby Insolite Planète Monde Lifestyle Vidéos Newsletters Villes

Enquête. Les jeunes, gros consommateurs d'alcool : « il faut boire pour s'intégrer » ›

Sentier littoral de Saint-Briac : les promeneurs pourront continuer à marcher tranquillement

Une décision rendue par le Conseil d'Etat, mardi 19 juillet 2022, marque l'épilogue de la passe d'armes qui oppose des riverains du sentier littoral de Saint-Briac à l'Etat.

En rejetant la demande de pourvoi de riverains du sentier littoral de Saint-Briac, ce qui conforte de fait le tracé actuel du sentier, le Conseil d'Etat met un point final à une des batailles judiciaires qui agitent cette côte depuis une quarantaine d'années. ©Le Pays Malouin/ Archives

Par **Rédaction Saint-Malo**
Publié le 21 Juil 22 à 10:59

Voir mon actu

Suivre Le Pays Malouin

Ouvert intégralement à la promenade suite à l'arrêté préfectoral du 4 février 2015 y approuvant la servitude de passage des piétons, le **sentier littoral de Saint-Briac** n'est pas près de fermer.

À lire aussi
Logement à Dinard : au lycée hôtelier, il reste des chambres pour les saisonniers

Recours des riverains au Conseil d'Etat

Le **tracé de ce sentier confirmé** par la Cour administrative d'appel de Nantes, le 12 octobre 2021, restera tel quel. C'est en substance ce que l'on peut retenir de la **décision** rendue, ce mardi 19 juillet 2022, par le **Conseil d'Etat** vers lequel se sont pour finir tournés les riverains, après le rejet de leurs recours pour faire annuler l'arrêté du 4 février 2015 par la Cour d'appel administrative.

La demande de pourvoi rejetée

La **demande de pourvoi** en cassation qu'ils ont déposée en décembre dernier demandait l'annulation de l'arrêt du 12 octobre. Or, au vu des éléments qui ont été examinés mi-juin, le Conseil d'Etat a jugé qu' »aucun de ces moyens n'est de nature à permettre l'admission du pourvoi ». Ce qui met **un terme aux possibilités de recours** des riverains dans ce dossier.

À lire aussi
Dinard : les défenseurs de la piscine du centre-ville se « battront jusqu'au bout »

« Le sentier est ouvert et le restera »

L'association des Amis des chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine, l'une des associations* œuvrant depuis des années au côté de l'Etat pour le respect de la servitude de passage, n'avait pas eu vent de cette demande de pourvoi. « Les riverains ayant deux mois pour faire un recours, nous pensions que le dossier était fermé. » La décision du Conseil d'Etat les conforte. « Le sentier est ouvert et le restera », note son président Patrice Bauché.

* Avec les associations Dinard Côte d'Émeraude Environnement et le Cercle des Amis de Saint-Briac et de la Côte d'Émeraude

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu.

Partagez

Découvrez les newsletters

Newsletter Le Pays Malouin
Une sélection des meilleurs articles dans votre boîte e-mail !

Découvrez notre newsletter

Le Pays Malouin

Le Pays Malouin
Qui sommes-nous ?
Contact

Abonnez-vous pour lire le journal PDF en illimité
Je m'abonne

actu.fr
L'actu près de chez vous

Actu.fr

Sites du groupe Publihebdos

Qui sommes-nous ?
Nos départements
Contact
Mentions légales
Conditions générales d'utilisation
Données personnelles et cookies
Modifier mes choix cookies
CGV Publihebdos
Archives
Newsletters

Annonces légales
Infolocale
Examens
Élections
Publihebdos
Agence APEI
Hebdoscom

Sites du groupe Sipa-OF

Ouest-France
Autres

En régions

Auvergne-Rhône-Alpes
Centre-Val de Loire
Bretagne
Bourgogne-Franche-Comté
Grand-Est
Hauts-de-France
Île-de-France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

Les grandes villes

Amiens
Bordeaux
Brest
Caen
Le Havre
Lille
Lorient
Lyon
Le Mans
Marseille

Metz
Montpellier
Nancy
Nantes
Paris
Reims
Rennes
Rouen
Strasbourg
Toulouse

© 2023 actu.fr, détenu et coexploité par Publihebdos et ses filiales.
Hébergement dédié : Groupe DIS, Digital Ad Trust et ACPM. Conception et design : Datagif.